



Litige avec une assurance Santé

Par **NATAFRICA**, le **10/03/2015 à 11:25**

Bonjour ! Suite à un démarchage à domicile j'ai souscrit à une assurance santé avec Néoliane... la courtière m'ayant assuré que j'étais encore dans les temps pour résilier mon contrat avec la mutuelle que j'avais... 1ère erreur !... C'était trop tard ! Le contrat avec Néoliane a été reporté au 1/1/2015. Regrettant cette décision, j'ai rempli un formulaire disant que j'entendais faire cesser les effets de ce contrat à l'échéance annuelle du 1/1/2015 et je l'ai envoyé le 11/9/2014, aux 2 adresses que j'avais avec AR... Là, je crois que c'est moi qui ai fait une erreur sur le plan juridique ! Sans nouvelles d'eux, j'ai souscrit en fin d'année un autre contrat avec une mutuelle. J'ai été très surprise de voir que Néoliane continuait comme si de rien n'était (envoi carte, échéancier...). Comme je n'arrivais pas à les joindre, j'ai téléphoné à Label Assurances qui m'avait contacté et envoyé leur courtière ! Ils m'ont répondu que celle-ci, qui devait suivre mon contrat et être ma personne référente, ne travaillait plus pour eux, que Néoliane n'avait reçu aucun courrier d'annulation de contrat et que de toute façon ce contrat ne pouvait être annulé (ce qui semble vrai) à cause de la loi Scrivener (ce qui est faux... cette loi concerne les prêts à la consommation ou immobilier... 2ème erreur !). De plus j'ai vu sur le net que plusieurs personnes poursuivaient Néoliane pour méthodes douteuses et abusives... Ayant perdu toute confiance en eux, j'ai contacté ma banque qui a bloqué les prélèvements... Je pensais que ça s'arrêterait là mais non ! Ils me réclament le paiement des cotisations (jamais le même montant !) et samedi j'ai reçu un mail de CFR recouvrement me réclamant une somme qui ne correspond à rien et sans justificatif !... Il me menace si je ne paie pas immédiatement d'engager "toutes voies de droit afin d'obtenir un titre exécutoire de paiement...". Que puis-je faire !?

MERCI